CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E121074** **VALABLE JUSQU'AU** **18/03/2027**

ÉDITÉ LE 16/04/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2012

Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE 2017 B 83

Siret : 750 653 750 00026

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 4601975-0

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 64146437

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 64146437

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : BATI ASSISTANCE

5 RUE DES SOEURS
67260 HERBITZHEIM

Téléphone : 06 86 96 41 82 **Fax :**

Portable : 06 86 96 41 82

Responsabilité légale :
TRITZ JEREMIE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : bati.assistance57@orange.fr

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 208 164 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	1	06/03/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²		06/03/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/04/2026 10:08

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E121074** **VALABLE JUSQU'AU** **18/03/2027**

ÉDITÉ LE **16/04/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/2012
Forme juridique : SARL

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE 2017 B 83

Siret : **750 653 750 00026**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 4601975-0

Assurance Responsabilité Travaux :
ALLIANZ IARD 64146437

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 64146437

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2026

Raison sociale : **BATI ASSISTANCE**

5 RUE DES SOEURS
67260 HERBITZHEIM

Téléphone : 06 86 96 41 82 **Fax :**
Portable : 06 86 96 41 82

Site Internet :
E-mail : bati.assistance57@orange.fr

Responsabilité légale :
TRITZ JEREMIE GÉRANT

Effectif moyen : 1 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	06/03/2025
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	06/03/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	06/03/2025
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	06/03/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/04/2026 10:08

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.